



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



Bilan des inscriptions des non-Luxembourgeois sur les listes électorales pour les élections européennes du 25 mai 2014

29 avril 2014

Dossier de presse



jepeuxvoter.lu
ichkannwaehlen.lu
icanvote.lu
eupossovotar.lu

Sommaire

1. Contexte	p. 3
2. Résultats de l'étude réalisée par le CEFIS	p. 4
a. Avant-propos	
b. Aperçu général (taux d'inscription et poids de l'électorat)	
c. Les enjeux des élections sur les listes	
d. Détail des inscriptions selon les principales nationalités	
e. Détail des inscriptions selon les communes	
f. Détail des inscriptions selon l'âge	
g. Détail des inscriptions selon le genre	
h. Détail des inscriptions selon la durée de résidence dans la commune	
i. A retenir	
3. Pour conclure	p. 15
4. Contacts	p. 17

1. Contexte

Le 25 mai 2014 auront lieu les élections européennes.

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne non-luxembourgeois, qui sont domiciliés au Grand-Duché, peuvent :

1. soit élire les parlementaires européens de leur pays d'origine (dans ce cas, ils doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays d'origine ou à leur consulat),
2. soit élire les parlementaires européens du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où ils choisissent de voter au Luxembourg, ils ont dû s'inscrire sur les listes électorales au plus tard jeudi le 27 février 2014.

Une campagne d'information et de sensibilisation avait été lancée en vue d'informer les ressortissants de l'Union européenne non-luxembourgeois résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote dans le cadre des élections européennes et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

(pour plus de détails concernant la campagne, consultez www.olai.public.lu/fr/actualites/2014/01/dp-campagne/index.html).

La campagne a été réalisée par l'OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région), en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont le bureau d'information luxembourgeois du Parlement européen, le ministère de l'Intérieur et le SYVICOL.

L'OLAI a en outre soutenu financièrement des associations et communes dans leur réalisation d'actions de sensibilisation ciblées, mais complémentaires à la campagne nationale.

2. Résultats de l'étude réalisée par le CEFIS

Avant-propos :

L'analyse et l'exploitation des données a été réalisée par Sylvain BESCH et Nénad DUBAJIC du CEFIS. L'étude a bénéficié de l'appui de l'OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'Intégration, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région) et du Ministère de l'Intérieur.

Le CEFIS remercie également ses collaborateurs, le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique), la SDS (Software Development Services), la Ville de Luxembourg, ainsi que l'aimable contribution des Administrations communales du Grand-Duché.

Le bilan s'inscrit dans le processus de recherche-action sur la participation sociopolitique des étrangers. Il est réalisé dans le cadre du Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations. Depuis 1998, le CEFIS (anc. SESOPI-Centre Intercommunautaire) dresse des bilans quantitatifs et qualitatifs sur la participation électorale des ressortissants non-luxembourgeois aux élections communales et européennes.

Les élections européennes qui se dérouleront le 25 mai 2014 sont intéressantes et innovantes à double titre. D'abord la modification de la loi électorale (loi du 20 décembre 2013) permet aux ressortissants communautaires de s'inscrire sur les listes électorales sans condition de résidence, qui était à l'origine de 5 ans (loi du 28 janvier 1994), puis réduite à 2 années en 2008 (loi du 19 décembre 2008)¹.

Ensuite, cette élection sera la seule échéance politique au cours des prochaines semaines. Il n'y aura pas, comme dans le passé, d'élections législatives organisées le même jour que les élections européennes. Ainsi, les débats politiques et l'investissement des partis seront uniquement orientés vers des préoccupations liées à l'Union européenne.

Pour ce bilan, nous recourons encore une fois à la collaboration du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI), de la Software Development Services (SDS) et de la Ville de Luxembourg, pour recueillir des données plus détaillées sur les caractéristiques de la population qui s'est inscrite.

¹ C'est donc la première fois que le Luxembourg n'utilise plus les dispositions dérogatoires et transitoires sur la durée de résidence inscrites dans la directive 93/109/CE du Conseil du 6 décembre 1993 fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants. C'est aussi la première que le CEFIS a pu calculer le taux d'inscription réel des citoyens de l'Union âgés de 18 ans et plus, alors qu'auparavant, d'un point de vue administratif, il n'était pas possible de déterminer la durée de résidence des résidents non-luxembourgeois sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Aperçu général

	Électeurs européens	Électeurs luxembourgeois	Total	Taux d'inscription citoyens de l'U.E.	% électeurs citoyens de l'U.E.
Élections européennes 2014	21.650	242.533	264.183	12,2%	8,2%

Aux élections européennes de 2014, 21.650 ressortissants de l'Union européenne se sont inscrits sur les listes électorales au Luxembourg. Le taux d'inscription est de 12,2% par rapport à l'électorat étranger potentiel, à savoir les ressortissants issus de l'U.E. de plus de 18 ans.

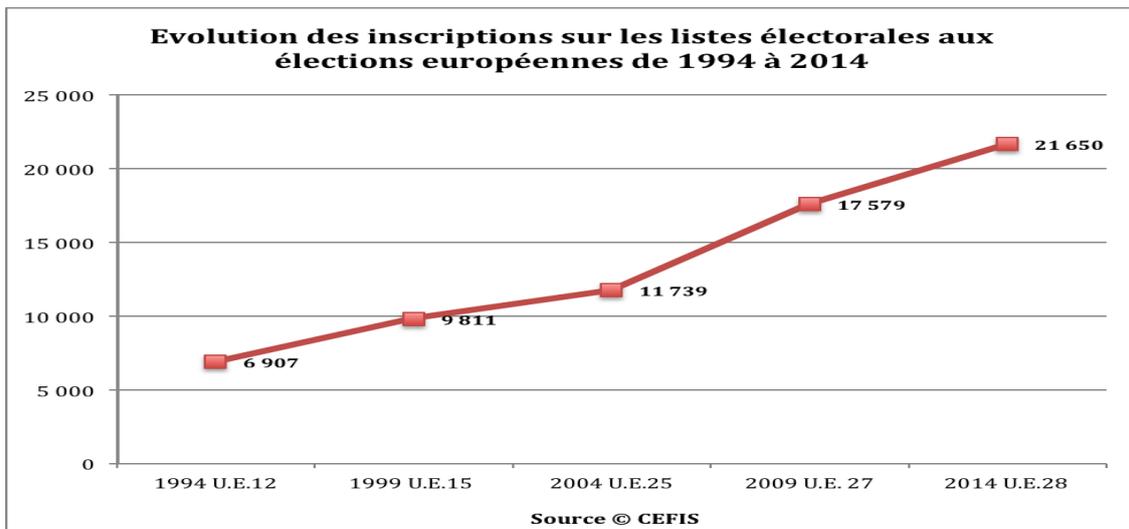
	Poids de l'électorat : citoyens U.E. inscrits / électorat total	Taux d'inscription : ress. U.E. inscrits/ensemble des ress. U.E. majeurs
Élections E.U. 1994	3,1%	7,4%
Élections E.U. 1999	4,3%	8,8%
Élections E.U. 2004	5,1%	8,9%
Élections E.U. 2009	7,3%	11,5%
Élections E.U. 2014	8,2%	12,2%

Entre les élections européennes de 1999 et de 2004, le taux d'inscription était sensiblement le même, et le poids de l'électorat étranger avait légèrement augmenté passant de 4,3% à 5,1%.

Aux élections européennes de 2009, on enregistrait une augmentation plus importante, avec un taux d'inscription de 11,5% et un poids électoral qui dépassait les 7%. Cette hausse se confirme en 2014 où le taux d'inscription est passé à 12,2% et le poids électoral à 8,2%.

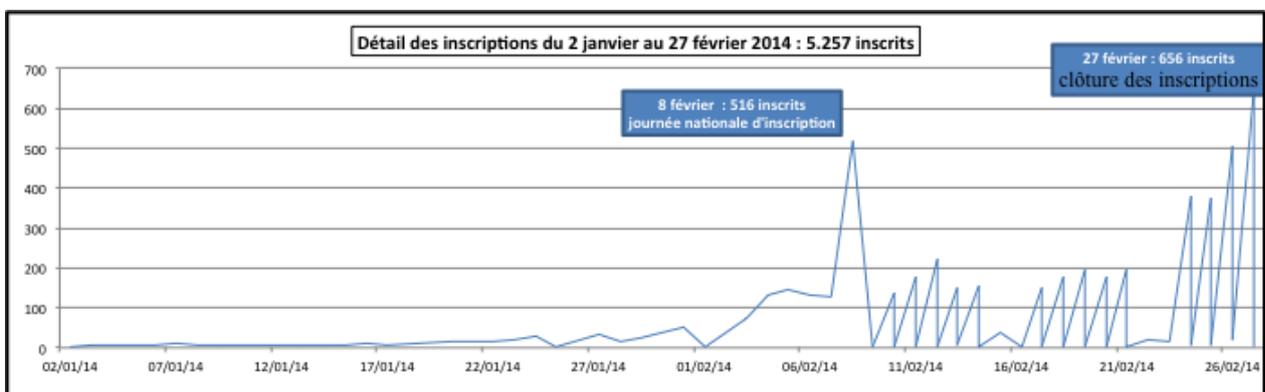
Il y a donc une lente évolution, notamment à partir de 2004 avec la mise en place de campagnes de sensibilisation aussi bien pour les élections européennes que pour les élections communales.

Les enjeux des inscriptions sur les listes



C'est en 1994, suite au Traité de Maastricht, que les ressortissants communautaires issus des pays membres (12 à l'époque) ont pour la première fois eu la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales au Luxembourg. Il y avait alors 6.907 inscriptions. En 2014, vingt ans plus tard, le nombre d'inscrits est de 21.650 pour une Europe composée de 28 États membres, soit une hausse de 213% (+14.743).

Par rapport aux élections européennes de 2009, la hausse est de **4.088** inscrits supplémentaires. Or, comme le montre le graphique ci-dessous, du 2 janvier au 27 février 2014, nous avons enregistré **5.257** inscriptions. Il y a donc une distinction à faire entre une hausse arithmétique qui est une simple soustraction entre deux échéances électorales (ici entre les élections U.E. 2009 et les élections U.E. de 2014), et une augmentation que nous pouvons observer dans ce graphique du 2 janvier 2014 au 27 février 2014, période électorale particulièrement active, à savoir les inscriptions des ressortissants de l'Union européenne sur les listes électorales. En fait, ce graphique nous montre même des périodes d'inscription très ciblées : après un début relativement calme, on observe un premier pic correspondant à la journée nationale d'inscription du 8 février 2014, puis on voit des variations de plus en plus importantes jusqu'à la date de clôture des inscriptions, le 27 février avec 656 inscriptions pour ce dernier jour.



Source © CEFIS

Finalement cette différence s'explique par le fait qu'entre les élections européennes de 2009 et 2014, nombre d'individus ont pris la nationalité luxembourgeoise, passant du statut d'électeurs communautaires (que nous comptabilisons ici) à celui d'électeurs luxembourgeois (inscrits d'office sur les listes électorales).

La loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, permettant aux résidents étrangers d'acquérir la nationalité luxembourgeoise sans renoncer à leur nationalité d'origine, a eu un impact important sur le nombre de naturalisation qui a explosé aux cours des années suivantes². C'est ainsi que bon nombre d'électeurs initialement inscrits sur les listes électorales européennes comme citoyens de l'Union ont été transférés sur la liste des électeurs luxembourgeois.

Pour rappel, il y a au Luxembourg trois listes électorales par communes : une liste des Luxembourgeois qui votent à toutes les élections, une liste des ressortissants communautaires votant aux Européennes et aux communales, et une liste de non-communautaires qui votent aux élections communales.

Détail des inscriptions selon les principales nationalités

Inscriptions sur les listes électorales selon la nationalité aux élections aux européennes de 1999 à 2014						
Nationalités	Élections EU 1999	Élections EU 2004	Élections EU 2009	Élections EU 2014	Evolution 2009-2014	Taux d'inscription 2014
portugaise	2 699	3 646	6 546	7 812	19%	10,9%
française	1 066	1 266	2 266	3 565	57%	11,6%
italienne	3 095	3 048	3 375	3 124	-7%	18,4%
belge	1 150	1 413	1 930	2 309	20%	14,7%
allemande	879	1 127	1 633	2 048	25%	18,3%
britannique	248	336	467	595	27%	12,3%
néerlandaise	299	403	549	594	8%	17,0%
espagnole	180	190	228	380	67%	9,8%
danoise	56	83	141	224	59%	13,9%
irlandaise	77	89	112	165	47%	13,5%
polonaise		16	63	136	116%	4,7%
grecque	26	35	61	122	100%	6,8%
roumaine			22	103	368%	4,7%
autrichienne	19	47	58	97	67%	13,7%
suédoise	16	25	40	75	88%	5,7%
tchèque		3	17	59	247%	9,1%
bulgare			8	58	625%	6,9%
hongroise		2	10	44	340%	4,0%
finlandaise	1	7	22	37	68%	4,4%

² Entre 2009 et 2013, 20.833 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise, toutes nationalités confondues

slovaque		0	6	29	383%	5,2%
lettonne		0	5	18	260%	4,0%
estonienne		0	5	16	220%	3,6%
slovène		3	8	16	100%	3,9%
maltaise		0	4	8	100%	4,0%
croate				7	0%	1,5%
lituanienne		0	2	7	250%	1,3%
cyprïote		0	1	2	100%	3,1%
Total	9 811	11 739	17 579	21 650	23%	12,2%

Source CEFIS

Les Portugais arrivent en tête avec 7.812 inscrits, mais le taux d'inscription montre un potentiel très important pour ces ressortissants puisqu'il n'est que de 10,9%. Les Français ont fait un bond avec une progression de 57% entre 2009 et 2014, mais ils ont un taux d'inscription qui se situe légèrement en dessous de la moyenne (12,2%). Il faut dire que l'inscription des Français a toujours été très faible, idem pour les Belges et les Allemands ; nous en avons alors conclu que les ressortissants des pays frontaliers avec le Luxembourg préféreraient certainement voter dans leurs pays d'origine. Mais aujourd'hui on constate que leurs taux ont tous augmenté, les Allemands affichent même un taux d'inscription de 18,3%, se situant au même niveau que les Italiens. Le score des Italiens est exemplaire à plus d'un titre. Avec un taux d'inscription de 18,4% (19,9% en 2009), ils réalisent le meilleur score, ce qui est courant, car nous avons déjà souligné l'importance que ces ressortissants accordent à la participation politique. Cependant le nombre d'inscrits a diminué par rapport aux élections européennes de 2009 de 7%, certainement dû aux naturalisations ou aux retours dans le pays d'origine. Enfin, le taux d'inscription des autres communautés vivant au Luxembourg a tous augmenté. On peut retenir notamment les bons scores des anglophones : Britanniques (+27%) et Irlandais (+47%). Est-ce dû aux initiatives ciblées à leur égard³ ?

L'inscription sur les listes électorales européennes devrait également être évaluée par rapport au vote au pays d'origine. En effet le citoyen européen résidant dans un autre État membre de l'Union européenne est confronté à une situation de choix : voter pour les candidats du pays de résidence ou du pays d'origine⁴. Il serait donc utile et intéressant de situer les résultats sur les taux d'inscription par rapport au taux de participation global des migrants aux futures élections européennes.

En ce qui concerne les communautés de plus petites tailles récemment installées au Luxembourg, le nombre de leurs ressortissants est trop faible pour tirer des conclusions. Les Polonais, ancienne immigration vers le Luxembourg, sont passés de 63 inscrits à 136 soit une hausse de 116%, les Tchèques de 17 à 59. Ces chiffres sont de bon augure en termes d'intégration, et doivent encourager les actions de sensibilisation telles qu'elles ont été menées auparavant.

³ On peut citer en particulier la formation des multiplicateurs que nous avons donnée avec l'Olaï, MPG (Migration Policy Group) et la Maison de l'Europe à destination des anglophones et des francophones.

⁴ En Bulgarie, en Irlande, à Malte et en Slovaquie, le droit de vote est réservé aux citoyens de l'Union domiciliés sur le territoire national.

Détail des inscriptions selon les communes

Inscriptions sur les listes électorales selon les communes élections aux européennes 2014			
Commune	Electeurs U.E.	Taux d'inscription	Poids des électeurs U.E.
Beaufort	70	9,1%	6,5%
Bech	42	15,9%	5,8%
Beckerich	74	13,9%	5,2%
Berdorf	48	12,3%	5,4%
Bertrange	386	16,6%	12,2%
Bettembourg	442	16,5%	8,1%
Bettendorf	110	13,3%	8,6%
Betzdorf	176	20,2%	9,3%
Bissen	108	14,5%	6,9%
Biwer	62	17,4%	6,1%
Boevange-sur-Attert	54	13,6%	3,8%
Boulaide	14	7,5%	2,2%
Bourscheid	25	7,6%	3,0%
Bous	40	13,7%	4,6%
Clervaux	154	14,5%	5,6%
Colmar-Berg	62	10,7%	5,8%
Consdorf	58	15,0%	5,3%
Contern	165	17,0%	8,0%
Dalheim	82	18,2%	7,2%
Diekirch	244	13,1%	7,6%
Differdange	1 121	13,2%	11,8%
Dippach	181	16,4%	8,2%
Dudelange	976	18,2%	9,2%
Echternach	198	10,0%	7,4%
Ell	48	16,4%	7,1%
Erpeldange	57	12,1%	4,1%
Esch-sur-Alzette	1 346	11,3%	10,4%
Esch-sur-Sûre	49	10,6%	3,7%
Eschweiler	17	9,7%	3,3%
Ettelbruck	298	11,7%	7,8%
Feulen	65	19,4%	6,1%
Fischbach	24	10,1%	3,9%
Flaxweiler	22	6,4%	2,0%
Frisange	131	13,1%	5,6%
Garnich	43	11,9%	3,7%
Goesdorf	14	7,9%	1,5%
Grevenmacher	162	11,7%	6,7%
Grosbous	31	17,2%	5,5%
Heffingen	51	18,5%	7,7%
Hesperange	614	12,1%	9,7%

Hobscheid	116	14,1%	6,2%
Junglinster	255	14,5%	6,6%
Käerjeng	336	16,5%	5,6%
Kayl	198	9,9%	4,3%
Kehlen	152	11,1%	5,0%
Kiischpelt	26	12,0%	4,1%
Koerich	73	14,0%	5,5%
Kopstal	125	11,4%	8,1%
Lac De La Haute Sûre	21	6,4%	2,1%
Larochette	141	14,6%	18,6%
Lenningen	33	7,9%	3,5%
Leudelange	72	11,6%	5,5%
Lintgen	99	11,6%	7,2%
Lorentzweiler	143	13,9%	7,0%
Luxembourg-ville	4 624	8,8%	14,4%
Mamer	479	17,9%	12,1%
Manternach	42	11,5%	3,9%
Mersch	190	8,0%	4,4%
Mertert	119	11,1%	5,2%
Mertzig	92	22,4%	8,3%
Mompach	31	14,2%	4,4%
Mondercange	182	15,1%	4,4%
Mondorf-les-Bains	434	28,6%	16,5%
Niederanven	427	21,5%	14,1%
Nommern	29	13,2%	3,7%
Parc Hosingen	81	15,9%	4,1%
Pétange	672	12,4%	8,6%
Preizerdaul	46	16,1%	4,6%
Putscheid	19	9,8%	3,1%
Rambrouch	109	10,5%	5,0%
Reckange-sur-Mess	72	19,8%	4,9%
Redange/Attert	45	9,2%	2,9%
Reisdorf	38	11,4%	7,1%
Remich	84	7,6%	4,7%
Roeser	205	13,2%	6,5%
Rosport	99	26,0%	7,2%
Rumelange	157	12,2%	6,4%
Saeul	14	12,8%	3,1%
Sandweiler	147	12,4%	9,0%
Sanem	342	10,4%	3,9%
Schengen	220	21,9%	8,4%
Schieren	62	12,0%	6,7%
Schifflange	237	11,3%	4,9%
Schuttrange	222	17,6%	12,5%
Septfontaines	28	11,9%	6,1%
Stadtbredimus	35	7,7%	3,8%

Steinfort	224	16,9%	8,4%
Steinsel	287	20,0%	10,5%
Strassen	467	14,8%	14,6%
Tandel	43	12,1%	3,9%
Troisvierges	88	9,5%	5,9%
Tuntange	52	17,9%	6,4%
Useldange	30	12,2%	2,8%
Vallée de l'Ernz	76	10,9%	6,8%
Vianden	65	10,3%	7,6%
Vichten	27	12,3%	4,3%
Wahl	13	12,0%	2,3%
Waldbillig	57	17,6%	6,1%
Waldbredimus	24	10,5%	4,4%
Walferdange	378	13,3%	10,6%
Weiler-la-Tour	57	11,5%	4,9%
Weiswampach	60	13,2%	7,4%
Wiltz	142	9,8%	6,4%
Wintrange	155	23,1%	5,9%
Winseler	22	7,5%	3,7%
Wormeldange	146	18,7%	10,2%
Total général	21 650	12,2%	8,3%

Source © CEFIS

Sur les 106 communes du Grand-Duché, 57 ont un taux d'inscription supérieur à la moyenne qui est de 12,2%. Parmi les communes dont les taux sont les plus élevés on trouve Mondorf-les-Bains (28,6%), Rosport (26%) et Wintrange (23,1%). Il s'agit de communes de taille moyenne qui se situent dans les zones frontalières et dont la population est surtout composée de résidents français, belges et allemands.

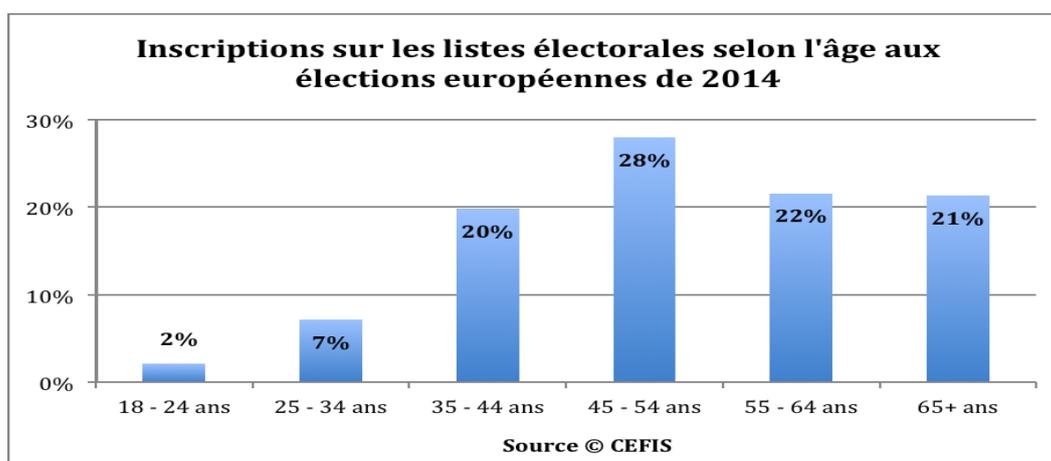
Inscriptions dans les principales villes aux élections européennes 2014							
	1999	2004	2009	2014	augmentation de 2009 à 2014	tx d'inscription	Poids électoral
Luxembourg	1 651	1 725	2 776	4 624	67%	8,8%	14,4%
Esch-Alzette	528	565	1 091	1 346	23%	11,3%	10,4%
Differdange	430	470	1 007	1 121	11%	13,2%	11,8%
Dudelange	368	613	963	976	1%	18,2%	9,2%
Petange	329	396	472	672	42%	12,4%	8,6%
Sanem	255	246	303	342	13%	10,4%	3,9%
Hesperange	345	309	441	614	39%	12,1%	9,7%
Bettembourg	280	264	417	442	6%	16,5%	8,1%
Schifflange	114	118	168	237	41%	11,3%	4,9%
Kayl	127	126	201	198	-1%	9,9%	4,3%
Ettelbruck	237	296	301	298	-1%	11,7%	7,8%

Mersch	84	103	178	190	7%	8,0%	4,4%
Walferdange	183	181	295	378	28%	13,3%	10,6%
Bertrange	254	257	328	386	18%	16,6%	12,2%
Mamer	265	280	465	479	3%	17,9%	12,1%
Strassen	181	182	307	467	52%	14,8%	14,6%
Grand-Duché	9 811	11 739	17 579	21 650	23%	12,20%	8,30%

Source © CEFIS

Les inscriptions dans les principales villes montrent des augmentations importantes : la ville de Luxembourg passe de 2 776 à 4 624 inscriptions, enregistrant ainsi la progression la plus importante au niveau du pays avec 67%, ou encore Strassen qui croît de 52%. Esch, la seconde ville du pays, voit une hausse de 23%. Certaines communes se stabilisent, Kayl ou Ettelbruck baissent légèrement de 1%. Dudelange progresse de 1% mais possède toujours le taux d'inscription le plus élevé avec 18,2%. La Ville de Luxembourg a un taux d'inscription de 8,8%, mais le poids électoral est de 14,4%, ceci à cause de sa démographie particulière puisque les ressortissants de nationalité étrangère y sont plus nombreux que les Luxembourgeois.

Détail des inscriptions selon l'âge

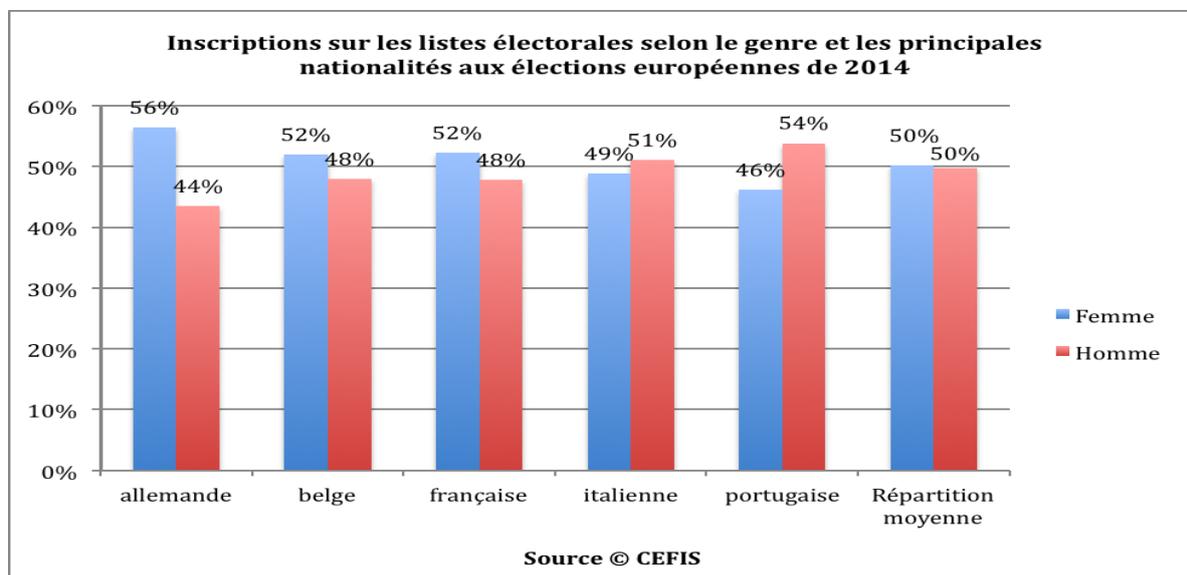


On a déjà observé que l'âge est un facteur discriminant en politique. Quel que soit le type d'élection, on observe systématiquement une sous-représentation des catégories les plus jeunes. On retrouve ici cette tendance, car seulement 9% des inscrits ont moins de 35 ans, 20% se trouvent dans une fourchette de 35 à 44 ans, 28% entre 45 et 54 ans et 43 ont plus de 55 ans. Il y a un lien entre l'âge et la politique : les jeunes gens de moins de 25 ans sont encore scolarisés ou se situent au début de la vie active, la tranche d'âge suivante est celle de la construction de la vie familiale et professionnelle, et les tranches d'âge allant de 45 ans à 64 ans seraient donc celles de la maturité politique.

L'âge moyen des inscrits est de 53 ans, alors que l'âge moyen de la population est de 38,7 ans (chiffre du recensement de la population 2011). Les plus jeunes inscrits ont 17 ans (on en compte environ une dizaine, ils devront avoir 18 ans le jour des élections) et la personne

inscrite la plus âgée est une femme de 98 ans (53 personnes inscrites sur les listes ont plus de 90 ans). Il n'y a pas d'âge pour voter !

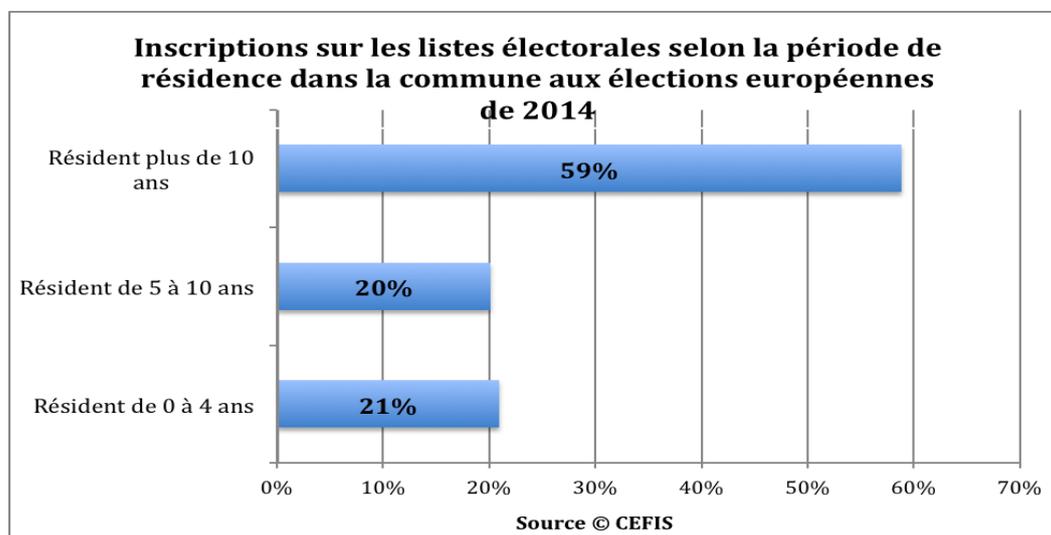
Détail des inscriptions selon le genre



La répartition des inscrits selon le genre est équilibrée. Les femmes de nationalité étrangère s'inscrivent autant que les hommes sur les listes électorales. Si l'on considère les principales nationalités, on voit que les Allemandes, les Françaises et les Belges dépassent les hommes, alors que les Italiennes et les Portugaises se situent légèrement en deçà de la moyenne. Ceci est particulièrement intéressant, car la représentation des femmes comme candidates et élues est toujours faible, quel que soit le type d'élection (23% de femmes élues aux législatives de 2013, 21% de femmes élues aux communales de 2011).

Détail des inscriptions selon la durée de résidence dans la commune

Le CEFIS a pu recueillir les données sur la durée de résidence des citoyens de l'Union européenne dans leur commune actuelle de résidence, ce qui nous a permis de calculer le taux d'inscription en fonction de leur durée de résidence dans la commune.



Plus la durée de résidence dans une commune est longue (plus de 10 ans), plus il est probable que les résidents s'inscrivent sur les listes électorales. Plus de la moitié (59%) des inscrits résident dans leurs communes depuis plus de 10 ans, 20% entre 5 et 10 ans et 21% moins de 5 ans. Ainsi, la durée de résidence dans la commune influence positivement le taux d'inscription sur les listes d'électeurs des étrangers. Le taux d'étrangers présents sur le territoire de la commune depuis plus de 10 ans est fortement corrélé avec le taux d'inscription sur les listes électorales. Si cela est également vrai pour le taux de présence de 5 ans à 10 ans, il ne faut pas négliger les nouveaux résidents des différentes communes au niveau des actions de sensibilisation. Raison pour laquelle nous préconisons de diffuser l'information par le biais des agents communaux, eux-mêmes formés, lors des différentes démarches administratives.

À retenir

- 21.650 étrangers communautaires inscrits sur les listes aux élections européennes de 2014.
- Hausse de 23% par rapport aux élections européennes de 2009.
- Le taux d'inscription est de 12,2% en 2014, contre 11,5% en 2009
- Le poids électoral est de 8,2%, en 2009 il était de 7,3%.
- Les ressortissants qui ont les taux d'inscription les plus importants sont les Italiens (18,4%), les Allemands (18,3%) et les Néerlandais (17%).
- Les progressions les plus importantes se trouvent chez les Espagnols (+67%), les Français (+57%), les Irlandais (+47%) et les Britanniques (+27%).
- En valeur absolue, ce sont les Portugais qui ont le plus grand nombre d'inscrits avec 7 812 inscriptions, suivis des Français (3.565 inscriptions) et des Italiens (3.375).
- L'âge moyen des inscrits est de 53 ans.
- Le taux d'inscription est le même chez les femmes que chez les hommes.
- Meilleur taux de participation chez les personnes de plus de 45 ans et chez les résidents depuis plus de 10 ans.

3. Pour conclure

Même si le taux d'inscription connaît une augmentation constante, nous sommes encore loin des chiffres relatifs aux élections communales (pour rappel, aux élections communales de 2011 le taux d'inscription était de 17% et le poids de l'électorat de 12%), et nous en sommes encore plus loin par rapport à l'électorat étranger réel qui pourrait être mobilisé.

Il faut toutefois savoir que les élections européennes ne mobilisent pas beaucoup les individus en général : dans les pays de l'Union européenne où le vote n'est pas obligatoire, le taux de participation atteint péniblement les 45%.

Afin de rendre l'Europe moins lointaine des résidents étrangers et de rapprocher les enjeux européens, il faudrait augmenter le débat public sur les enjeux européens, notamment en plusieurs langues et déjà avant la clôture des inscriptions.

Il faut aussi garder en tête que les non-Luxembourgeois ont le choix de voter pour les députés européens du pays d'origine ou au Luxembourg. Ainsi, en 2004, parmi les électeurs, environ 50% des Français et des Italiens votaient dans le pays d'origine et l'autre moitié au Luxembourg.

Quelques bonnes pratiques

Cependant, l'exemple des Français du Luxembourg nous semble encourageant. Dans nos études antérieures, nous avons toujours constaté leur faible participation, que ce soit aux élections communales ou européennes, et dans une moindre mesure, c'était aussi le cas des Allemands et des Belges. L'augmentation que nous observons parmi les résidents venant des pays frontaliers montre un intérêt croissant pour les élections européennes au Luxembourg.

Il apparaît que les inscriptions sur les listes électorales dépendent d'une certaine volonté politique, à la fois locale et nationale. Il s'agit de favoriser les démarches ciblées et de développer une campagne de sensibilisation adéquate à long terme. Ensuite, il faut mobiliser tous les supports, notamment Internet, et tous les acteurs : associations, commissions communales, communes et agents communaux, ministères et les administrations.

Inscrivez-vous !

Même si le délai d'inscription pour participer aux élections européennes du 25 mai 2014 est passé, les personnes intéressées peuvent s'inscrire à tout moment sur les listes électorales pour les élections communales (dont les prochaines auront lieu en octobre 2017) ou sur les listes électorales pour les élections européennes afin de participer aux élections de 2019.

Conditions pour les européennes :

- être ressortissant d'un pays de l'Union européenne ;
- résider au Luxembourg ;
- avoir 18 ans le jour des élections ;

- s'inscrire sur la [liste électorale](#).

Conditions pour les communales :

- avoir 18 ans le jour des élections ;
- résider au Luxembourg depuis au moins 5 ans et cela sans interruption au moment de l'inscription ;
- jouir des droits civils et de ne pas être déchu du droit de vote dans l'État de résidence ou dans l'État d'origine ;

Pour en savoir plus : www.jepeuxvoter.lu

4. Contacts

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

ZAHLEN Jacquie

Responsable Communication

12-14, avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86530

GSM (+352) 621 134 789

jacquie.zahlen@fm.etat.lu

www.mfi.public.lu

www.jepeuxvoter.lu

CEFIS

Nénad Dubajic

Chargé d'études au CEFIS

5, avenue Marie-Thérèse

L-2132 Luxembourg

Tel 44 743 504

Fax 44 743 515

nenad.dubajic@cefis.lu

www.cefis.lu